

Garantie de valeur à neuf sur un véhicule : laquelle choisir ?

En cas de vol ou de perte totale de votre véhicule, la garantie de valeur à neuf vous permet de le remplacer par un modèle neuf équivalent. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il existe deux protections offrant ce type de couverture. Pour vous aider à faire votre choix, nous vous présentons les principales différences entre les deux protections dans le tableau ci-dessous. Veuillez noter que, malgré les différences, le coût est sensiblement le même.

Précisons également que la première protection est un avenant (avenant n° 43) que vous demandez à votre assureur d'ajouter à votre police d'assurance automobile de base (FPQ1) alors que l'autre est une police d'assurance distincte de votre police automobile (FPQ n° 5) que peut vous offrir votre assureur ou votre concessionnaire automobile.

	Avenant n° 43	Police FPQ n° 5
Quand vous procurer la garantie ?	Véhicule neuf : dans les 90 jours suivant l'achat Véhicule d'occasion : aucune protection possible	Véhicule neuf : dans les 120 jours suivant l'achat Véhicule d'occasion : en tout temps
Êtes-vous admissible ?	Tout dépend de votre dossier de conduite, de vos réclamations antérieures et de la valeur du véhicule	Tout le monde est admissible
À combien s'élève la prime ?	Le coût s'élève généralement à un pourcentage de la prime de votre police de base. La prime augmente chaque année, avec une hausse importante après la deuxième année	Elle est établie selon la valeur du véhicule et est fixe tout au long de la durée du contrat
Quelle est la durée du contrat ?	Une durée de 12 mois, renouvelable chaque année jusqu'à 5 ans. Vous pouvez l'annuler en tout temps	De 1 à 7 ans, à votre choix. Vous pouvez l'annuler en tout temps
Quelles sont les protections ?	Perte partielle Pièces : l'assureur paie les pièces d'origine si le coût de la réparation des pièces endommagées dépasse le coût des pièces neuves	Perte partielle Pièces : l'assureur paie les pièces d'origine même si les pièces endommagées sont réparables (véhicule neuf)
	Franchise : s'applique si vous êtes responsable	Franchise : remboursée jusqu'à concurrence de 500 \$
	Véhicule de remplacement : selon la responsabilité ou l'avenant*	Véhicule de remplacement : l'assureur paie les frais de location pendant 30 jours jusqu'à 50 \$/jour
	Perte totale Remplacement par le même véhicule à l'état neuf	Perte totale Véhicule neuf : l'assureur paie la différence entre la valeur de remplacement et la valeur au jour du sinistre (payée par l'assurance automobile de base). Véhicule d'occasion : l'assureur paie la dépréciation du véhicule entre la date d'effet de la police et la date de la perte
	Franchise : s'applique selon la responsabilité*	Franchise : remboursée jusqu'à concurrence de 1 000 \$
	Véhicule de remplacement : selon la responsabilité ou l'avenant*	Véhicule de remplacement : l'assureur paie les frais de location pendant 30 jours jusqu'à 50 \$/jour
	* En cas d'accident non responsable, vous avez droit à un véhicule de remplacement. En cas d'accident responsable, vous devez avoir l'avenant de location de véhicule	

En terminant, soulignons que l'achat d'une police FPQ n° 5 d'un concessionnaire automobile comporte certaines restrictions. Par exemple, en cas de perte totale, vous devrez remplacer votre véhicule chez ce concessionnaire. De plus, vous devrez aviser vous-même cet assureur ainsi que l'assureur de votre police de base et attendre que ce dernier ait établi la valeur dépréciée de votre véhicule avant de pouvoir le remplacer.

Si vous vous procurez une police FPQ n° 5 avec nous, nous nous occuperons entièrement de votre dossier, quel que soit le nombre d'assureurs ! De plus, vous pourrez remplacer votre véhicule chez le concessionnaire de votre choix.

Pour de plus amples renseignements au sujet de cette garantie ou de votre assurance automobile, nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire de portefeuille chez Vézina. Il sera en mesure de vous prodiguer les meilleurs conseils quant aux protections qui conviennent le mieux à votre situation et de protéger ainsi ce qui compte pour vous.